

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 11/12/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Sylvie RUELLE à Henri HOURIEZ, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES

Absents : Corinne BOURGEON, Patrice SAUMON, Gaelle VUILLOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2020.12.21.11

OBJET : Déplacement de la boîte aux lettres de la Poste BALMOD dans le cadre de la fermeture du bureau de poste et de l'installation d'un relais-poste-commerçant au "Tabac du Bourg"

Monsieur Luis MUNOZ, adjoint délégué à l'économie, relations entreprises, commerces de proximité et emploi insertion, expose aux membres du conseil municipal que la Poste souhaite fermer le bureau de poste situé Place de la Paix (dont le local est loué auprès de la Mairie, propriétaire des murs).

En contrepartie, la Poste, de par le C.P.C (Contrat de Présence Postale) propose à la collectivité, l'installation d'un Relais-Poste-Commerçant chez le buraliste du centre-ville.

Dans ce cadre et comme évoqué lors du Bureau Municipal du 2 septembre 2019, le transfert des activités postales vers le « Tabac du Bourg », exploité par Monsieur Snoussi BENSABER, nécessite le déplacement de la BALMOD (boîte aux lettres de La Poste), située actuellement place de la Paix, afin que celle-ci soit désormais installée à proximité du futur Relais-Poste (voir photomontage en pièce jointe).

Le Relais-Poste-Commerçant situé dans les locaux du « Tabac du Bourg » ouvrira le 2 février 2021.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouvel emplacement de la BALMOD, Place de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de l'installation d'un Relais-Poste au « Tabac du Bourg » et de permettre aux Services concernés de procéder ou de faire procéder aux aménagements nécessaires, notamment le socle en béton qui sera réalisé par les Services Techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le nouvel emplacement de la BALMOD.**
- **AUTORISE les services concernés à procéder ou à faire procéder aux aménagements nécessaires notamment le socle en béton qui sera réalisé par les services techniques communaux.**

Adoptée à la majorité

Par 22 voix contre 4 (M. CICALA, M. LIAUD, Mme ALPHONSINE, M. RONDOT).

St-Quentin-Fallavier, le 21/12/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 22 décembre 2020/22/12/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20201221-Imc15890-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.